

Commune de Pont-de-Poitte
Procès-Verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Vendredi 24 avril 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué le 20 avril, s'est réuni le vendredi 24 avril 2026 à 20h00, en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MARQUES, maire.

Présents : MARQUES Patrick Maire, PINTO Mélina 1^{ère} adjointe, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, DONGHI Corinne 3^{ème} adjointe, BUISSON Daniel 4^{ème} adjoint, ARMION David, CORSETTI Sophie, GAVAND Jérôme, LAMBERET Sylvie, MEDIGUE Daniel, PONE Maryline, SOULALIOU Jean-Louis, VERJUS Candice, VILLE Claude, conseillers.

Absent excusé : DEPARIS-VINCENT Christelle donne pouvoir à MEDIGUE Daniel

Désignation du secrétaire

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2026

1. *Budgets Primitifs 2026 (M57 et M49) par Mélina PINTO, 1^{ère} adjointe
Point sur CFUs votés le 10/03/26 et correction affectation du résultat*
2. *Taxes Locales*
3. *Point des travaux par Daniel PERNOT, 2^{ème} adjoint*
4. *Point par Corinne LIMBO, 3^{ème} adjointe :*
 - 4.1. *Règlement des marchés estivaux*
 - 4.2. *Cartes Jeunes*
5. *Point par Daniel BUISSON 4^{ème} Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours*
6. *Personnel : suppression du poste d'adjoint administratif*
7. *Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)*
8. *Convention avec Patornay pour l'utilisation du rez-de-chaussée de l'Espace du val de l'Ain*
9. *Communauté de communes Terre d'Emeraude*

Prochain conseil communautaire : 28 avril 2026

Questions diverses

Lecture des circulaires préfectorales

Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales

Lecture de divers courriers et mails reçus

Désignation du secrétaire :

Mme Mélina PINTO a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril est approuvé à l'unanimité.

1. BUDGETS PRIMITIFS 2026 (M57 et M49)

1.1 - Point sur le CFU voté en séance du 10/03/2026

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 a été voté par l'ancienne mandature lors de la séance du 10 mars 2026.

Il indique que, afin de permettre aux nouveaux conseillers municipaux de mieux appréhender les décisions budgétaires présentées au cours de la séance, il est nécessaire de rappeler les principaux chiffres de clôture de l'exercice.

Les éléments financiers suivants sont portés à la connaissance du Conseil :

- Résultat global de fonctionnement : EXCÉDENT 333 054.69
- Résultat global d'investissement : DÉFICIT - 282 919.56
- Résultat global de clôture : 50 135.13

Ces données permettent d'éclairer les débats relatifs au budget primitif et d'assurer une compréhension partagée de la situation financière de la commune

1.2- Correction sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025

Mme Mélina PINTO, 1^{ère} Adjointe déléguée aux finances, présente au Conseil municipal les erreurs d'imputation constatées dans l'affectation du résultat 2025 précédemment votée, notamment :

- l'inscription de **333 054,69 €** au **002 Recettes** au lieu de **50 135,13 €** à la section de fonctionnement,
- une affectation insuffisante de **100 000 €** au **1068** alors que le besoin de financement réel de la section d'investissement s'élève à **282 919,56 €**.

Elle rappelle que ces erreurs rendaient l'affectation non conforme aux articles L.2311-5 et L.1612-4 du CGCT et qu'il était nécessaire de procéder à une correction avant le vote du budget primitif 2026.

Après présentation de la nouvelle affectation conforme, fondée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- un **excédent** de fonctionnement de : 138 655.21 €
- un **excédent** antérieur reporté de : 194 399.48 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **333 054.69 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- un **déficit** d'investissement de : 666 000.06 €
- un **excédent** antérieur reporté de : 379 080.50 €
- Soit un **BESOIN DE FINANCEMENT** de : **282 919.56 €**

Soit un résultat de l'exercice 2025 affecté comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	333 054.69 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	282 919.56 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002 RECETTES) :	50 135.13 €

RÉSULTAT D'INVEST. REPORTÉ (001 RECETTES) - EXCÉDENT : 0.00 €

RÉSULTAT D'INVEST. REPORTÉ (001 DÉPENSES) - DÉFICIT : **282 919.56 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération n° 02 du 10/03/2026 et adopte la nouvelle affectation du résultat ainsi que les écritures correctives correspondantes.

Une délibération sera prise

1.3- Budgets 2026 : vote des budgets primitifs

M. le Maire rappelle que les tableaux détaillant l'ensemble des prévisions budgétaires du budget primitif ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux en date du 20 avril 2026, afin de leur permettre d'en prendre connaissance en amont de la séance.

Après présentation des grandes lignes du budget et des équilibres proposés pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil municipal procède au vote du budget primitif 2026, lequel est adopté au chapitre, conformément aux dispositions réglementaires.

	M57 (général)	M49 (Eau)
Équilibre de la section de fonctionnement :	615 903.13 €	54 251.12 €
Équilibre de la section d'investissement :	935 829.56 €	85 402.64 €

Mme Mélina PINTO, 1^{ère} Adjointe déléguée aux finances, attire l'attention du Conseil municipal sur la situation budgétaire de la commune. Elle rappelle que le déficit d'investissement constaté au titre de l'exercice 2025 a significativement fragilisé l'excédent de fonctionnement, réduisant les marges de manœuvre pour l'année 2026.

Elle souligne que, bien que le Maire dispose d'une délégation au titre de l'article L.2122-22 du CGCT lui permettant de prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dès lors que les crédits sont inscrits au budget, cette délégation n'exonère en aucun cas la commune du respect strict du Code de la commande publique, notamment en matière de mise en concurrence, de transparence et de bonne utilisation des deniers publics.

Dans ce cadre, elle insiste sur la nécessité de maîtriser rigoureusement l'ensemble des dépenses engagées en 2026, qu'elles relèvent de la section de fonctionnement ou de la section d'investissement. Elle précise que, pour garantir une gestion saine et conforme aux règles de la commande publique, plusieurs devis devront systématiquement être sollicités pour tout achat, afin

d'assurer une mise en concurrence effective et de retenir l'offre la plus avantageuse pour la commune.

Elle rappelle enfin que, conformément au CGCT, le Conseil municipal demeure l'organe compétent pour autoriser les dépenses par le vote du budget, et que la délégation accordée au Maire ne saurait être interprétée comme une dispense de contrôle ni comme une autorisation de déroger aux règles de bonne gestion. Elle indique expressément que la commission finances devra être informée et associée à l'examen des engagements de dépenses, afin d'éviter toute dérive et de garantir la responsabilité collective du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le BP 2026 tel que présenté ci-dessus.

Une délibération sera prise.

Une rencontre est prévue le 7/05 avec Cécile Duraquet du pays Lédonien pour faire le point sur les subventions et présentation du projet d'aménagement des Rives de l'Ain.

M. le Maire informe le conseil qu'un emprunt se termine en août 2026 (annuité : 17 672 €) et un autre en 2028 (somme totale restant due : 25 000 €) ; ainsi de nouveaux investissements pourront être envisagés d'ici 2028.

Il fait également un point sur les subventions.

Dépenses prévues à court terme : élagage route de la Saisse – Adoucisseur et autres aménagements à l'Espace du Val de l'Ain.

2. ETAT 1259 REVISION ET VOTE DES TAXES

M. le Maire présente au Conseil municipal l'état fiscal n°1259 transmis par les services de l'État, comprenant :

- les bases prévisionnelles d'imposition,
- les produits attendus à taux constants,
- les allocations compensatrices
- les mécanismes d'équilibre liés aux réformes de la fiscalité locale.

Sur la base de ces éléments et afin d'assurer les équilibres budgétaires de la commune, il propose de procéder à la révision des taux communaux pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 tels que proposés et décide d'annexer l'état n°1259 à la présente délibération.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **35.90 % - INCHANGEE**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **27.91 % (+ 1 %)**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **16.61 % (+ 2 %)**

Une concertation sera prévue pour augmenter la taxe d'habitation.

Mme Mlina PINTO (étant locataire de son logement) préfère s'abstenir pour le vote des taux afin d'éviter tout conflit.

Ainsi par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal décide de voter les taxes comme indiqué ci-dessus.

Une délibération sera prise

3. POINT DES TRAVAUX PAR Daniel PERNOT, 2^{ème} adjoint

Travaux par les agents : entretien espaces verts. Nettoyage de la fontaine sur la place et abords château d'eau à Poitte. Mise en route de l'aire de camping-car.

Un élagueur est intervenu sur le terrain de M. LORIDON pour couper un arbre. Malheureusement l'arbre est tombé d'une part sur un camping-car stationné et sur une barrière communale. L'élagueur contacte son assurance et nous tiendra informé pour le remboursement de la barrière.

Un poteau d'éclairage a été endommagé vers le cinéma dans la nuit du 19 au 20 avril. Une déclaration de sinistre auprès de notre assurance a été effectuée.

M. le Maire prend la parole pour informer le conseil que d'une part, le service technique ne pourra pas assumer toutes les tâches inhérentes à l'entretien des espaces verts, cimetières, voirie, etc durant la haute saison (printemps – été), et d'autre part Alain étant en arrêt maladie jusqu'au 7 mai inclus, il a sollicité l'ADAPEMONT pour obtention d'un devis.

M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour la signature du devis d'un montant de 3 729 € pour 3 passages (avril – mai – juin).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le devis de l'ADAPEMONT, et **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis de l'ADAPEMONT.

Une délibération sera prise.

4. POINT ANIMATIONS Corinne LIMBO, 3^{ème} adjointe

4.1 - Marchés estivaux :

Mme Corinne LIMBO donne lecture des marchés estivaux du lundi matin et mardi soir.

Les marchés seront étendus rue de la Gare (selon règlement).

Marchés du lundi matin : pas de changement par rapport aux années précédentes ; les paiements seront effectués en fin de saison par émission d'un titre.

Marchés du mardi soir : la validation de participation sera effective à réception du paiement (possible par virement, chèque ou espèces) en une seule fois à l'inscription. Un remboursement pourra être toléré sous réserve d'un empêchement majeur.

4.2 – Cartes Jeunes 2026 / 2027 :

43 cartes avantages jeunes ont été délivrées gratuitement pour l'année 2025 / 2026.

M. le maire rappelle que la commune est partenaire d'Info Jeunesse Jura pour la vente et la distribution des Cartes Avantages Jeunes depuis de nombreuses années.

A ce titre, il propose de renouveler :

- ce partenariat pour l'année 2026/2027 en étant point de vente pour ces cartes (10€ la carte),
- la gratuité de la carte avantages jeunes pour les jeunes de moins de 18 ans au 1er septembre 2026 (sur inscription préalable).

Ainsi par 11 voix pour, 4 voix contre, le conseil municipal décide de poursuivre ce partenariat et la gratuité de la carte jeunes pour les moins de 18 ans.

Une délibération sera prise

5. POINT PAR Daniel BUISSON 4^{ème} adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours

Point sur les demandes d'urbanisme depuis le conseil du 8/04/2026 :

- 3 demandes de travaux instruites et acceptées : 1 demande de piscine creusée, et 2 demandes concernant des clôtures
- 1 Permis de construire accordé pour construction de 2 blocs de garage.

6. PERSONNEL : suppression du poste d'adjoint administratif

M. le Maire informe l'Assemblée que Mme Corinne HUBERT, secrétaire de mairie, remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade à compter du 10 mai 2026.

Elle pourra ainsi passer du grade d'adjoint administratif à celui d'adjoint administratif principal de 2^e classe. Cet avancement lui permettra de bénéficier d'un indice brut (IB) et d'un indice majoré (IM) plus favorables.

M. le Maire précise également que cet avancement de grade permettra à Mme Corinne HUBERT d'être nommée Secrétaire générale de mairie, conformément au décret n° 2023-812 du 21 août 2023 portant revalorisation du métier de secrétaire de mairie visant à reconnaître davantage les compétences et responsabilités exercées dans les petites communes.

Cette nomination permettra également à Madame Corinne HUBERT, de bénéficier de 30 points de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), entraînant une légère amélioration de sa rémunération.

Il rappelle que le poste au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, a été créé par la délibération n° 04 adoptée en séance du 10 mars 2026.

En conséquence, il convient à présent de procéder à la suppression du poste actuel d'adjoint administratif, devenu sans objet du fait de l'avancement de grade de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la suppression du poste d'adjoint administratif, l'avancement de grade de Mme Corinne HUBERT au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe, et la nomination de Madame Corinne HUBERT en qualité de Secrétaire générale de mairie.

Les arrêtés correspondants seront pris par M. le Maire conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et des décrets statutaires en vigueur.

Une délibération sera prise. Le tableau des effectifs sera remis à jour.

7. RENOUELEMENT DE LA CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

M. le Maire rappelle que conformément à l'article 650 du code général des Impôts, le conseil doit renouveler la Commission Communale des Impôts Directs composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, en choisissant le double des membres parmi les contribuables de la commune soit 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, dont 6 seront convoqués par les services des impôts lors de la réunion de la commission.

Le conseil décide à l'unanimité de désigner à la CCID :

Titulaires	Suppléants
DEPARIS-VINCENT Christelle	GAVAND Jérôme
QUARROZ Raymond	REDON Laurence
VILLE Claude	VERJUS Candice
SOULALIOU Jean-Louis	BAILLY Jean-Luc
PERNOT Daniel	JANIN Hervé
LIMBO Corinne	CABOCHE Nadine
CORSETTI Sophie	BOTTAGISI Thierry
GUEGAN Christel	MICAUD Eric
MEDIGUE Daniel	PIARD Jean-luc
BALLAND Pierre	VUILLERMOZ Claude
BUISSON Daniel	BASSIGNOT Hubert
OUTHIER Pascal	VERJUS Patricia

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la désignation des 12 titulaires et 12 suppléants.

Une délibération sera prise.

8. CONVENTION AVEC PATORNAY

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Patornay a versé un fonds de concours de 15 000 € pour participation à la rénovation de l'espace du Val de l'Ain de la commune. Ce fonds de concours est dédié à l'équipement des salles de Tiers-lieux et d'exposition sises au rez-de-chaussée du bâtiment.

En contrepartie, la commune de Pont de Poitte s'engage à ce que la commune de Patornay et ses administrés bénéficient d'un tarif préférentiel pour ces salles, et que ces mises à disposition fassent l'objet d'une convention entre les Communes de Patornay et Pont de Poitte pour une durée de 10 ans.

Une convention sera établie en ce sens et M. le Maire invite les élus à débattre sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la mise à disposition des salles du rez-de-chaussée de l'Espace du Val de l'Ain à tarif préférentiel à la commune de Patornay et ses administrés à compter de la présente délibération, et ce pour une durée de 10 ans.

Une délibération sera prise

9. TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTÉ

Prochain conseil communautaire : 28 avril 2026

Lors du 14 avril, Patrick a intégré le bureau communautaire, ainsi que la régie de Vouglans, et a intégré les commissions suivantes : CAO et DSP en tant que titulaire, et SYDOM et PNR Haut-Jura en tant que suppléant.

M. le Maire informe que des travaux seront effectués au Port de la Saisse (vu avec Julie PLATIER, directrice de la régie de Vouglans).

10. Questions diverses

Réunions à venir : 28/04/26 : 18h00 à Patornay : Syndicat des Eaux de Vouglans
 29/04/26 : 19h00 réunion adjoints
 30/04/26 : 10h00 Mairie PdP : SOGEDO pour future DSP
 11h00 Mairie PdP : La Maison Pour Tous (projet lotissement)
 07/05/26 : 14h00 : Mairie PdP : Aménagement Rives de l'Ain

08/05/2026 : Commémoration Victoire 8 mai 1945 – Départ RIERES-MESNOIS

- Fleurissement : à voir avec serres de Messia
- Pierre GIRO a été reçu suite à son courrier : proposition de M. le Maire de mettre des panneaux « Attention Danger » aux endroits dangereux (rivière, port...).
- ARMEDIA (propriétaires de l'ancien cinéma) : entretien ce jour avec M. le Maire. Ils veulent quitter le bâtiment sans le rénover (estimation du coût des travaux : 800 000 €). Ce bâtiment a été acheté 72 000 €. M. le Maire propose une réflexion sur un éventuel achat ou autre solution par la commune. Un débat sera prévu en septembre.
- Evelyne BUISSON (agent technique en charge du ménage du pôle santé, mairie et salle M. DELAIR) souhaiterait se mettre en disponibilité pour 1 an (renouvelable). Comment la remplacer ?
- Conservatoire du littoral : rachète des parcelles enclavées à des particuliers.
- Demandes concernant la parcelle ZC16 (ancienne volière) :
 - * David HERVE (courrier du 10/04) souhaite l'exploiter.
 - * Nathalie DESSEIGNE (courrier du 23/04) a un projet animalier (refuge, pension canine, fourrière) qu'elle souhaiterait présenter au Conseil Municipal. Il va falloir étudier si un tel projet est possible au niveau des sols, et des réseaux électricité et eau.
- Chiens en divagation : 1 chien blanc et gris type molosse (attaque des 2 chiens de J. GAVAND) + un chien noir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 48.

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Monsieur le Maire.

Prochain conseil prévu : 21 mai 2026

La Secrétaire de séance

Méline PINTO



Le Maire

Patrick MARQUES

